



## **SAMEDI 9 OCTOBRE 2021 – PORT SAINT PERE**

**PARTICIPANTS :** A. FONTAINE (CM. Malville), M. GANDOLPHE (Adj. St Herblain) visio, H. LEBEAU (CMD Couëron), D. DEVAIS (CM Bouaye), J. HEDIN (CD Estuaire & Sillon), P. HIDROT (Adj. Port Saint Père), D. GUILLAUME (Adj. Saint-Léger les Vignes), B. BONNET (CD Imagine LA), C. TEIGNE (CD Sud Estuaire), J.C. LEMASSON (Maire St Aignan de Grand Lieu et VP Sud Loire Avenir), M. ARNOUX (CMD Indre), M. DERANGEON (adj. St Mars de Coutais), A. MOINARD (adj. La Montagne), C. LEGLAND (adj. Pont St Martin), F. BRILLAUD DE LAUJARDIERE (Maire Le Pellerin), G. LE MEILLAT (CM St Jean de Boiseau), M.P BOUE (adj. Cheix en Retz), C. LAMBERT (adj. St Hilaire de Chaléons), M. BIGEARD (VP SLA et CD L.A.), B. BABIN (CM St Aignan de GL), L. BARRAIS (Collectif Citoyens Estuaire & Sillon), G. CHOCTEAU (CM St Aignan de GL), P. EVAIN (adj. St Père en Retz), J.P. BIORET (adj. Bouée), P. CLAVIER (CM St Mars de Coutais), B. LOQUAIS (adj. Rouans), P. SOULAS (adj. Machecoul St M.), L. CHANU (adj. St Jean de Boiseau), D. RONTE (VP Sud Loire Avenir), C. STEPHAN (Directrice Estuarium).

**PERSONNES EXCUSEES :** A. BUGUET (CD Pornic Agglo), A. FERRE (CD Pornic Agglo), J.M. HAINIGUE (CD Pornic Agglo), A. ROUSSEAU (adj. Cordemais), A. CHIRON (CM Malville), A. MERIAIS-FABER (CD Sud Estuaire), J. RIPOCHE (Maire Rouans), L. NORMAND (Maire Cheix en Retz), F. HERVOCHON (Président Sud Loire Avenir), T. GADAISS (adj. Cordemais et Président Estuarium), N. FLAURAUD (adj. La Chapelle Launay), J. DROUET (Maire Chaumes en Retz), M. MEZARD (Maire Savenay), G. LEAUTE (Maire Port St Père), P. CLAVIER (St Mars de Coutais), X. CAILLON (adj. Savenay), Carole GRELAUD (Maire Couëron), M. GUICHARD (Brains), A. BRIAND (CM St Aignan de GL), Y. FETIVEAU (Maire Pont St Martin), A. CANAC (CM Bouaye), M.P. DOUAUD (adj. Corsept).

### **Ordre du jour :**

1. Nouvelles délibérations,
2. Réponse à GAEAL
3. Actualité,
4. Résultats de l'enquête
5. Plan d'actions

### **1. Nouvelles délibérations**

La carte du périmètre d'étude affiche 5 nouvelles communes ayant délibéré en faveur de la poursuite de la réflexion (Le Temple de Bretagne, Indre, Saint Jean de Boiseau, Pont St Martin et Saint Hilaire de Chaléons) et 1 commune contre (Chauvé). Pour cette dernière, il nous a été rapporté que la décision a été prise après que le maire de Chauvé ait procédé à la lecture du courrier reçu de l'association GAEAL. C'est une première, même les communes (Frossay, La Chevrolière, Saint Philbert de Grand Lieu et Saint-Lumine de Coutais) qui ont fait part de leurs réserves vis-à-vis de ce projet n'ont pas pour autant délibérer contre. Reste la commune de Saint Pazanne qui veut se donner du temps pour se positionner et la commune de Bouguenais

qui doit en discuter lors d'un prochain bureau municipal. Les membres ont bon espoir que ces dernières communes viendront prochainement grossir les rangs.

Alain Moinard de La Montagne a fait savoir que la nouvelle équipe municipale a souhaité présenter à nouveau en conseil cette délibération, afin de réaffirmer son positionnement. La directrice d'Estuarium a rappelé que les délibérations attendues portent sur le positionnement des communes en faveur de la poursuite de la réflexion et non de leur adhésion au projet. Pour éviter toute ambiguïté, alimentée par la presse locale, elle a fait rajouter, sur le site internet dédié, la mention suivante : « Ce positionnement ne peut à ce stade d'avancement du projet prévaloir de l'adhésion des communes ».

## 2. Réponses à GAELA

A la suite de l'audition de Cécilia Stephan devant le Conseil de développement de Nantes métropole, un de ses membres, sous couvert de l'association Gaela, a saisi l'opportunité pour rédiger une contribution à l'encontre des Parcs Naturels Régionaux, en citant le PNR de la Grande Brière et plus particulièrement celui du Golfe du Morbihan. Ce document a été diffusé auprès de l'ensemble des membres dudit Conseil de développement, ainsi qu'auprès des maires du périmètre d'étude, à quelques jours des élections régionales et départementales. Les membres des conseils de développement ont trouvé regrettable que cette structure se soit exprimée par le biais du conseil de développement de Nantes métropole, qui par ailleurs a toujours été bienveillant vis-à-vis de ce projet, et qu'elle ait cherché à créer un clivage politique, à quelques jours des élections, en mettant en avant des arguments non fondés. En effet, à la lecture de ce courrier la Directrice du Parc du Golfe du Morbihan s'est exprimée auprès de la directrice d'Estuarium en disant que « ce texte est un tissu de bêtises et de mensonges ». Le Président du PNR du Golfe du Morbihan, qui est également Président du Département du Morbihan, a souhaité répondre à ces arguments éculés sous la forme d'une interview qui sera diffusée largement auprès des élus et des membres de conseils de développement de notre territoire. La Directrice d'Estuarium, après en avoir fait la lecture, a proposé que cette interview puisse prendre place dans une newsletter dédiée au projet.

Gildas Le Meillat, conseiller municipal de la liste d'opposition de St Jean de Boiseau, a tenu à s'exprimer sur le fait qu'un tel projet doit dépasser les clivages politiques et a fait remarquer, qu'au sein de la municipalité de St Jean de Boiseau, ce sujet fait l'unanimité au sein de l'équipe. Alain Fontaine, en tant élu de la minorité à la mairie de Malville a fait remarquer qu'il en est de même dans sa municipalité.

François de Laujardière, maire du Pellerin, a fait part de son interrogation. Il ne sait plus qui croire. A cela, Jean-Claude Lemasson, maire de St Aignan de Grand Lieu, a répondu qu'il faudrait organiser à nouveau un colloque, comme celui de 2018 à Couëron qui avait permis de répondre à beaucoup de questions en laissant s'exprimer des élus et des responsables de différents parcs, ainsi que des acteurs locaux qui y vivent et y travaillent. Le Maire du Pellerin demande également à connaître le positionnement de Nantes-Saint-Nazaire Port sur le sujet et des deux pôles (Pôle métropolitain et PETR). Didier Ronté, vice-président de SLA a rappelé qu'un PNR est la seule structure juridique permettant de créer des richesses sur un territoire et d'assurer la continuité des actions entre les deux pôles et de fait entre les rives nord et sud, de la Loire et du lac de Grand Lieu.

## 3. Actualité

■ **SRADDET** : La directrice d'Estuarium a rappelé aux membres du Groupe de réflexion qu'en ce moment avait lieu une enquête publique sur le SRADDET (Schéma d'Aménagement et de

développement Durables et d'Egalité des Territoires). Elle propose que le Groupe puisse faire une contribution pour engager la réflexion auprès de la Région sur ce projet de Parc.

■ **DREAL** : Lors d'une réunion des associations environnementales organisées par la DREAL, Cécilia Stephan a interpellé Annick Bonneville, la directrice, au sujet du projet de Réserve Naturelle Nationale et en a profité pour lui parler des avancées du projet de Parc Naturel Régional. A. Bonneville lui a confié qu'elle souhaite interroger Christelle Morançais, Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire, sur la nécessité de conduire une véritable réflexion sur la gouvernance de l'estuaire de la Loire. Jean-Claude Lemasson, maire de St Aignan de Grand Lieu, préconise que l'on puisse se rapprocher de la nouvelle équipe régionale avant que l'Etat ne s'empare à nouveau de ce sujet.

■ **Atelier des territoires** : les communes, situées autour du lac de Grand Lieu et proches de l'aéroport Nantes Atlantique, bénéficient d'un accompagnement de l'Etat, via les services de la Préfecture et de la DDTM pour définir un projet de territoire. La directrice d'Estuarium a été invitée aux différents ateliers mis en place. Le dernier auquel elle a participé, autour du thème de l'eau, lui a donné l'impression que les différentes actions préconisées relèvent, sans le nommer, des missions d'un Parc Naturel Régional.

■ **Conférence Permanente Loire** : cette instance, réunissant élus et citoyens pour suivre les 30 engagements du Grand débat Nantes, la Loire et nous en faveur d'actions tournées vers le fleuve, a sollicité la directrice d'Estuarium pour l'auditionner le 11 octobre prochain sur le projet de Parc. Cette dernière a suggéré de proposer à ce collectif de citoyens de rejoindre le groupe de réflexion au même titre que les conseils de développement. Le maire du Pellerin qui fait partie de la CPL a confirmé tout l'intérêt de faire s'exprimer les citoyens. Luc Barrais, qui vient de démissionner de son poste de Président du Conseil de développement d'Estuaire et Sillon, souhaite continuer de siéger au sein du Groupe de réflexion en conduisant un Collectif de citoyens sur le territoire d'Estuaire et Sillon. Cécilia Stephan a demandé que cette démarche s'inscrive en complémentarité de celle du Conseil de développement d'Estuaire et Sillon et qu'elle ne soit pas source de rivalité. Jean-Claude Lemasson, Vice-président de Sud Loire Avenir, a proposé que ce collectif puisse être associé à l'organisation de la Rencontre citoyenne. Mickaël Derangeon s'est exprimé sur le fait que les élus doivent tenir compte de l'évolution sociétale où le citoyen veut être associé à tous les projets. Il est important selon lui de faire remonter les idées des citoyens tout en les formant. Catherine Teillé du Conseil de développement de Sud Estuaire confirme qu'il faut redonner confiance aux citoyens et que les collectifs citoyens ont toute leur place aux côtés des conseils de développement.

#### 4. Résultats de l'enquête

Un groupe de travail a réalisé un questionnaire qui a été diffusé auprès des communes ayant délibéré en faveur de la poursuite de la réflexion et auprès des Conseils de développement concernés par le périmètre du projet. La directrice d'Estuarium, qui a procédé à l'analyse des résultats de cette enquête, regrette que seules 9/32 communes et 2/5 conseils de développement y aient répondu. Malgré tout, des lignes directrices ont pu se dessiner et elle a pu constater une certaine homogénéité dans les réponses apportées, voire une convergence entre les communes et les conseils de développement (CDv) sur un certain nombre de points.

A la première question, qui portait sur les atouts et les faiblesses du territoire concerné par le projet de Parc, il est ressorti dans les points forts : la biodiversité, les services à la population, la qualité de vie et l'emploi et dans les points faibles : la qualité de l'eau, la mobilité, l'accès au foncier et au logement et l'identité culturelle qui n'est pas évidente à saisir au premier abord. D'autres domaines ont été mis dans les atouts tout en pointant certaines faiblesses. C'est le

cas de l'industrie très importante pour dans notre territoire, mais polluante et inégalement répartie ; le patrimoine culturel, riche d'information pour la compréhension de notre territoire, mais pas suffisamment visible ; l'agriculture, importante, spécifique, mais pas assez valorisée et qui demande à évoluer vers plus de bio en ce qui concerne le maraîchage ; et enfin le tourisme avec une offre diversifiée, mais pas assez développé en rive nord de la Loire et au nord du lac de Grand Lieu.

A la deuxième question sur la priorisation des domaines sur lesquels le Parc doit s'impliquer et innover en premier lieu, il est ressorti l'ordre suivant :

Dans le domaine du patrimoine et de l'environnement :

- 1- La préservation des milieux naturels (communes et CDv)
- 2- La valorisation du patrimoine matériel et immatériel (communes) / développement des énergies renouvelables (CDv)
- 3- Qualité et gestion de l'eau (communes et CDv)

Dans le domaine de l'économie :

- 1- Le soutien à l'agriculture (communes) / L'accompagnement dans la transformation de produits agricoles et de la pêche (CDv)
- 2- Le développement touristique (communes et CDv)
- 3- L'accompagnement dans la transformation de produits agricoles et de la pêche (communes) / L'accompagnement dans la création ou la reprise d'entreprise (CDv)

Dans le domaine de la vie locale :

- 1- Le développement des mobilités (communes) / L'aménagement des villages (CDv)
- 2- Le développement d'activités culturelles (communes) / Renforcement des services à la population (CDv)
- 3- Le développement des sports et loisirs (communes) / plus de démocratie participative (CDv)

A la troisième question, concernant les lieux dans lesquels il faudrait intervenir en priorité, il est ressorti généralement l'ordre suivant :

- 1- Les marais
- 2- Le fleuve, cours d'eau, lac, plan d'eau
- 3- Les petits-ports

Les autres questions portaient sur les caractéristiques ou les attentes de chaque commune ou de chaque conseil de développement ; elles n'ont pas fait encore l'objet d'une analyse.

Au-delà des premiers résultats recueillis, qui vont permettre de mieux percevoir les attentes du territoire et nous aider dans la rédaction du projet de Parc, cette enquête a donné l'occasion au sein de chaque organisation de se réunir et d'échanger sur ce projet. En cela, il serait intéressant que toutes les communes et conseils de développement puissent effectuer cet exercice. Les membres du Groupe de réflexion ont souhaité procéder à une relance auprès de ceux qui n'ont pas encore répondu.

Sur le déficit identitaire de notre territoire, Jean-Claude Lemasson, Vice-président de SLA et maire de St Aignan de Grand Lieu, s'est exprimé sur l'importance de pouvoir révéler cette identité pour avancer ensemble. Il regrette les velléités de certaines communes de Grand Lieu de ne pas s'ouvrir à l'estuaire. Le territoire de Grand Lieu n'est pas assez grand pour avancer seul. Sa spécificité, qui le définit comme étant le plus grand lac de plaine en hiver de France, n'aura d'écho que si ce territoire fait partie d'un ensemble plus vaste reconnu pour ses zones

humides remarquables. Comme le souligne Jacques Hédin du Conseil de développement d'Estuaire et Sillon, les oiseaux et les poissons ont bien compris et depuis très longtemps l'intérêt de l'agrégat de ces différents espaces.

## 5. Plan d'actions

■ **Conseil régional** : il a été décidé d'attendre le positionnement de la ville de Bouguenais avant de présenter le dossier à la nouvelle équipe régionale. Selon Myriam Bigeard, conseillère départementale, la maire de cette commune, en tant que Vice-présidente à la région est bien placée pour appuyer la dynamique. La commune de Bouguenais, du fait de sa localisation, aux portes de l'estuaire et du lac de Grand Lieu, et ses caractéristiques tant sur le plan environnemental, socio-économique que patrimonial, occupe une position stratégique pouvant lui conférer un rôle de chef de file dans ce projet de développement.

■ **Rencontre citoyenne** : lors de la réunion du groupe de réflexion du 6 février 2021, l'idée d'organiser un temps fort en sud Loire à destination des acteurs locaux et des citoyens avait émergé. Cette rencontre citoyenne est toujours d'actualité et Mickaël Derangeon adjoint à la mairie de St Mars de Coutais suggère de profiter de la célébration des Zones Humides en février 2022 pour créer cet évènement. La possibilité de proposer un format visio + présentiel a été évoqué, afin de pouvoir toucher un maximum de personnes.

■ **Newsletter** : pour la diffusion de l'interview de David Lappartient président du PNR du Golfe du Morbihan, l'idée d'une newsletter a été proposée par la directrice d'Estuarium. Elle dit pouvoir utiliser un logiciel gratuit pour la réaliser.

Pour ces différentes actions des groupes de travail vont être mis en place. Un appel à candidats va être fait par mail. Par ailleurs, la question du financement s'est posée. Aujourd'hui, comme la rappelé J.C. Lemasson, Vice-président de SLA, la charge est supportée par les deux associations SLA et Estuarium qui mettent à disposition de ce projet des bénévoles pour la première et une salariée pour la seconde. Tant que la Région ne s'est pas positionnée, il est difficile de trouver des sources de financement. Bernard Bonnet du Conseil de développement Imagine L.A. a évoqué les fonds Leader dédiés à la coopération des territoires. Or, comme l'a rappelé la directrice d'Estuarium, ces financements doivent être concomitants à d'autres subventions.

### Relevé de décisions :

- 1- Réaliser une newsletter spécifique au projet de Parc.
- 2- Rédiger une contribution au SRADDET.
- 3- Inviter la Conférence Permanente Loire à rejoindre le Groupe de réflexion.
- 4- Relancer les communes et CDv qui n'ont pas encore participé à l'enquête.
- 5- Mettre en place des groupes de travail : rencontre citoyenne et newsletter